



Remboursement bourse étudiante du CROUS, dette Trésor public

Par ted75

Bonjour,

J'ai sollicité une bourse national d'étude (2000 ?) en 2008 pour l'année étudiante 2008/2009, suite aux non rendus de certains devoirs et malgré une réussite de l'année le CROUS me demande de rembourser la bourse. Ils ont transmis cette dette au trésor public, qui a bloqué mon compte courant et mon livret jeune et m'ont prélevé 150 ? (solde présent sur les comptes), et continu à me prélever des petites sommes rendant mon compte courant négatif. Entre-temps j'ai déménagé en octobre 2009 et ne reçois pas de lettre du trésor public depuis cette date.

Actuellement et après avoir fini mes études récemment (juillet 2013), je souhaite régulariser cette situation.

Ma situation est inscrite à Pole Emploi non indemnisé.

Y a-t-il un délai de prescription ? (4 ans se sont écoulés)

Attendant une réponse rapide de votre part, veuillez accepter mes salutations distinguées.